



+ d'infos ? cliquez !

FICHE PRATIQUE n°7 ENTRER EN FORMATION A L'INSPÉ

Demandeurs/Demandeuses d'emploi
en formation

Vous êtes demandeur/demandeuse d'emploi, vous souhaitez accéder à l'une de nos formations mais vous ne savez pas comment procéder...

1 Définition et validation du projet de formation

- J'ai réalisé un bilan personnel et professionnel, un Conseil en évolution Professionnelle,...

- J'ai défini mon projet professionnel et mes besoins en formation,

- J'ai pris contact avec l'Inspé et vérifié que la formation proposée est en adéquation avec mes besoins,

> **Je prends rendez-vous avec mon-ma conseiller-ère France Travail pour présenter et faire valider mon projet de formation**

Tout projet de formation doit obligatoirement être validé par France Travail.

MES INTERLOCUTEURS

Inspé > pour tout renseignement sur l'offre de formation

Conseiller-ère France Travail
> pour la validation de mon projet

2 Prise en charge - Financement du projet de formation

Le financement peut concerner :

- la prise en charge de mes frais de formation et/ou
- mon indemnisation pendant la période de formation (suivant mes droits)

> Je fais le point avec mon-ma conseiller-ère Pôle Emploi pour connaître les possibilités de financement de mon projet de formation

Mon projet est validé et peut être pris en charge complètement (indemnisation + frais de formation)

- Je demande un **devis de formation**
- Je m'assure de la validation du projet et du devis via mon espace personnel en ligne
- **J'effectue les démarches nécessaires pour entrer en formation à l'Inspé : candidature puis inscription**

Je m'inscris en formation continue et bénéficie du statut de stagiaire de la formation continue

Mon projet est validé mais seule mon indemnisation peut être prise en charge

- Je m'assure de la validation du projet via mon espace personnel en ligne
- **J'effectue les démarches nécessaires pour entrer en formation à l'Inspé : candidature puis inscription**

MES INTERLOCUTEURS

Conseiller-ère France Travail
> pour la validation du devis dans Kairos, traitement de mes droits à indemnisation, accompagnement au montage financier du projet, informations sur mes obligations

Inspé - Service Formation Professionnelle Continue
> pour saisie du devis AIF dans KAIROS, une demande d'inscription en CPF sur Mon Compte Formation, tout autre besoin d'information

MES INTERLOCUTEURS

Conseiller-ère France Travail
> pour traitement de mes droits à indemnisation, informations sur mes obligations

Inspé - Service Formation Professionnelle Continue
> pour un renseignement sur les possibilités d'inscription, les tarifs de formation, modalités de suivi de mon dossier DE

Je peux m'inscrire en formation continue (attention, les frais de formation restent à ma charge dans ce cas) ou avec le statut d'étudiant-e UNIQUEMENT SI JE N'AI BESOIN D'AUCUN SUIVI DE MON ASSIDUITE DANS KAIROS



CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET



Les informations suivantes ne sont valables que pour une inscription en FORMATION CONTINUE AVEC SUIVI D'ASSIDUITÉ DANS KAIROS

FICHE

PRATIQUE n°7

ENTRER EN FORMATION A L'INSPE

Demandeurs-euses d'emploi en formation

3 Entrée en formation

- Je transmets à l'Inspé **mon n°identifiant DE + ma région géographique** pour le traitement de mon dossier de formation dans KAIROS :

- > mon **AISF** (Attestation d'Inscription à un Stage de Formation)
- > mon **AES** (Attestation d'Entrée en Formation)

- Je recueille le **document d'émargement individuel** proposé par l'Inspé pour mettre en place mon émargement quotidien et permettre ainsi le suivi mensuel de mon assiduité dans KAIROS

> Je prends connaissance de toutes les informations mises à ma disposition concernant mon parcours de formation

En cas d'inscription en FC et de suivi de mon assiduité dans KAIROS UNIQUEMENT + après avoir réalisé mon inscription en ligne

MES INTERLOCUTEURS

Inspé - Service Formation Professionnelle Continue

> pour le traitement de mon dossier DE dans KAIROS, pour tout renseignement concernant mon entrée en formation



Pendant la formation



- Je fais signer les enseignant-e-s lors de chaque séance de cours et je signe également ma feuille pour chaque demi-journée (le document mis à ma disposition est prévu à cet effet)

- J'informe de toute absence ou congé pendant ma formation

- Je dépose ma feuille d'émargement dûment complétée et signée chaque fin de mois/période de formation

- J'effectue ma déclaration de situation de formation sur mon espace personnel DE en ligne, chaque fin de mois

L'assiduité en formation est obligatoire en cas d'inscription en formation continue



Conseiller-ère France Travail

> pour le traitement de mes droits à indemnisation, les informations sur ma situation

Inspé - Service Formation Professionnelle Continue

> pour un renseignement pendant l'ensemble de mon parcours de formation

Enseignant-e-s

> pour la signature quotidienne de ma feuille d'émargement individuel

5 Fin de formation - Après la formation

- J'actualise ma situation (retour à l'emploi/recherche d'emploi) et reprends contact avec mon-ma conseiller-ère France Travail

- Je réponds aux enquêtes de satisfaction et de suivi (France Travail, UCA,...)

- Je retire mon diplôme

Conseiller-ère France Travail

> pour la suite de mes démarches

UCA-France Travail-Autre

> pour les différentes enquêtes (qualité, insertion,...) auxquelles je dois répondre



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

SERVICE FORMATION

fpro.inspe@uca.fr - 04.73.31.73.09 / 04.73.31.72.79